



Commune de Chevroux

Municipalité

Conseil Général de Chevroux
p.a. Mme Véronique Gut-Lacôte
Chemin Lacustre 15
1545 Chevroux

Chevroux, le 6 mai 2026

PRÉAVIS MUNICIPAL No 01 / 2026

Rapport sur la gestion communale – Année 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Conformément aux dispositions :

- De la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- Du règlement du 17 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- Du règlement du Conseil général de Chevroux du 18 août 2014 (art. 88ss)

La Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation. Sur la base de ce rapport, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL

- vu le préavis municipal no 01 / 2026 du 6 mai 2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.



Commune de Chevroux

Municipalité

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 5 mai 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :		Le Secrétaire :
Charles Edouard Bonny		Nicolas Salis

RAPPORT DE GESTION

Exercice 2025



0	Lexique	6
1	Autorités – Administration – Ressources humaines – Finances – Port – Tourisme	7
1.1	Autorités	7
1.1.1	Bureau électoral	7
1.1.2	Conseil général	9
1.1.3	Municipalité	15
1.2	Administration	17
1.2.1	Office de la population	17
1.2.2	Grefe Municipal	19
1.2.3	Bourse communale	19
1.2.4	Bureau du port	20
1.3	Ressources humaines	20
1.3.1	Effectifs	20
1.4	Finances	21
1.5	Port	21
1.5.1	Généralités	21
1.5.2	Installations	21
1.5.3	Plaisanciers	21
1.6	Tourisme	22
1.6.1	Estavayer Région	22
1.6.2	LNM	22
2	Domaines et forêts – Espaces verts – Routes et chemins – Eaux – Déchets – Voirie	22
2.1	Domaines et forêts	22
2.1.1	Terres communales	22
2.1.2	Forêts	22
2.2	Espaces verts	22
2.2.1	Espaces verts communaux	22
2.2.2	Grande cariçaie	22
2.3	Routes et chemins	23
2.3.1	Travaux	23
2.3.2	Entretiens	23
2.4	Eaux	23
2.4.1	Réseau de distribution	23
2.4.2	STEP	23
2.5	Déchets	24
2.5.1	Déchetterie	24
2.5.2	SAIDF	25
2.5.3	DGE	25
2.6	Voirie	25
2.6.1	Missions	25
2.6.2	Matériel	25
3	Instruction publique – Affaires sociales – Affaires religieuses – Culture – Sociétés locales	25
3.1	ASIPE	25
3.1.1	Ecoles	27
3.2	Affaires sociales	27
3.2.1	ARAS	27
3.2.2	ARAJ	27
3.2.3	ABSMAD	27

3.2.4	Pro Senectute	27
3.2.5	FOREMS	27
3.3	Affaires religieuses	28
3.3.1	Paroisse PACORE	28
3.3.2	Paroisse catholique	28
3.3.3	Paroisse de langue allemande	28
3.3.4	Cimetière	28
3.4	Culture	28
3.4.1	CCL	28
3.4.2	Marché Artisanal et Local du 1er août	29
3.5	Sociétés locales	29
3.5.1	Chœur mixte	29
3.5.2	Société de Jeunesse	29
3.5.3	Société de pétanque	29
3.5.4	Cercle de la Voile de Chevroux	29
3.5.5	Société de tirs de l'Abbaye	29
3.5.6	Club de Plongée Chevroux-Payerne	30
3.5.7	Association Chevroux Paddle	30
4	Police locale et sécurité – Parkings – Bâtiments – Défense	30
4.1	Police locale et sécurité	30
4.1.1	Manifestations	30
4.1.2	Surveillance de la zone du port	30
4.2	Parkings	30
4.2.1	Contrôles	30
4.2.2	Rendement	30
4.2.3	Amendes	30
4.3	Camping-cars	30
4.4	Station de lavage	30
4.5	Bâtiments	31
4.5.1	Patrimoine administratif	31
4.5.2	Patrimoine financier	31
4.6	Défense	31
4.6.1	SDIS	31
4.6.2	ORPC	31
5	Urbanisme – Police des constructions – Camping et chalets – Sanitaires publics	32
5.1	Urbanisme	32
5.1.1	PACom	32
5.2	Police des constructions	32
5.2.1	Permis	32
5.2.2	AISTBV	32
5.3	Camping et chalets	32
5.4	Sanitaires publics	33
5.4.1	Camping	33
5.4.2	Port	33
6	Conclusion	33

0 Lexique

- ABSMAD : CMS de la Broye
- ABV : Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully
- AG : Assemblée Générale
- AISTBV : Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise
- ARAJ : Association du Réseau d'Accueil de Jour.
- ARAS : Association Régionale d'Action Sociale
- ASIPE : Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs.
- CA : Conseil d'Administration
- CCL : Commission « Culture & Loisirs »
- CoDir : Comité Directeur
- COREB : Communauté Régionale de la Broye
- DGE : Direction Générale de l'Environnement
- EPARSE : Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux
- FOREMS : Association intercommunale Formation Rencontre EMS

- LAT/LAT2 : Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
- LC : Loi sur les Communes
- LEDP : Loi sur l'exercice de droits politiques
- LNM : Compagnie de Navigation sur les Trois Lacs
- MCH2 : Modèle Comptable Harmonisé 2
- OAT : Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire
- ORPC : Organisation Régionale de Protection Civile
- PACORE : Paroisse réformée de Payerne Corcelles Ressudens
- PACom : Plan d'aménagement communal
- SAIDEF : Société d'incinération des déchets
- SDIS : Service de Défense Incendie et de Secours
- STAP : Station de Pompage
- STEP : Station d'Épuration
- UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecolier

Note sur la temporalité des données

Tous les états présentés dans le présent rapport de gestion sont établis **à la date du 31 décembre 2025**.

Les modifications intervenues **entre cette date et la date de publication** ne sont pas prises en considération.

1 Autorités – Administration – Ressources humaines – Finances – Port – Tourisme

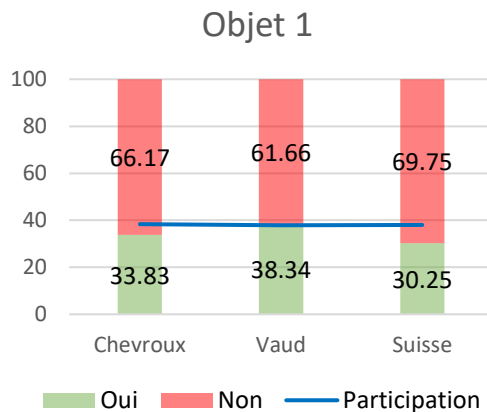
1.1 Autorités

1.1.1 Bureau électoral

Le corps électoral a été appelé à se rendre trois fois aux urnes, à savoir les :

9 février 2025

Objet 1 : Initiative: Pour la responsabilité environnementale



28 septembre 2025

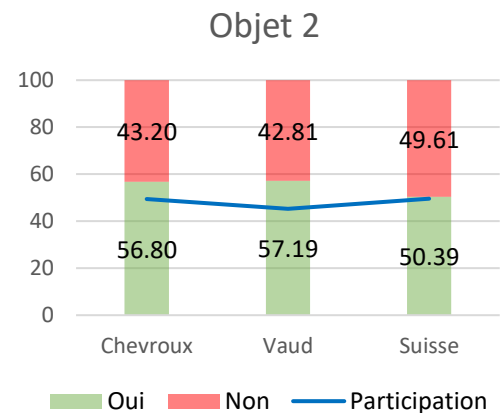
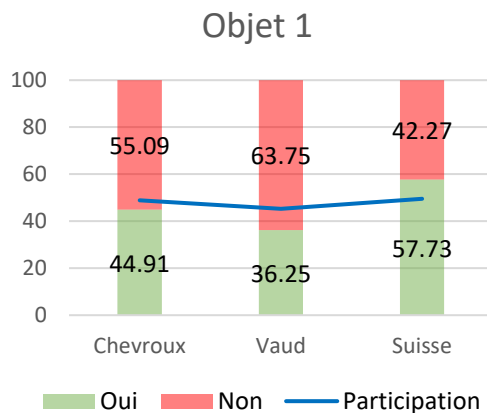
Objet 1 : Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

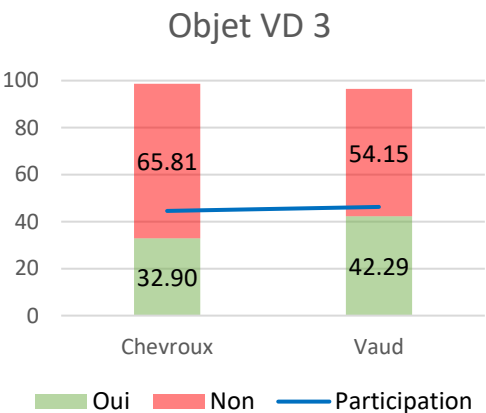
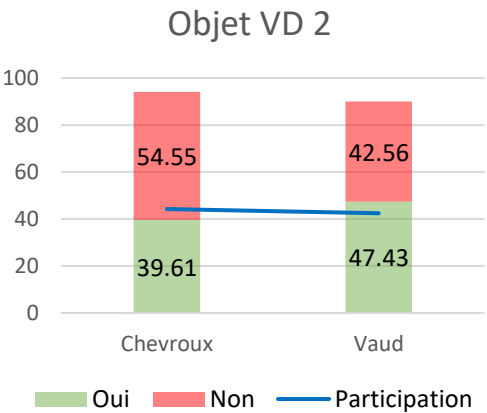
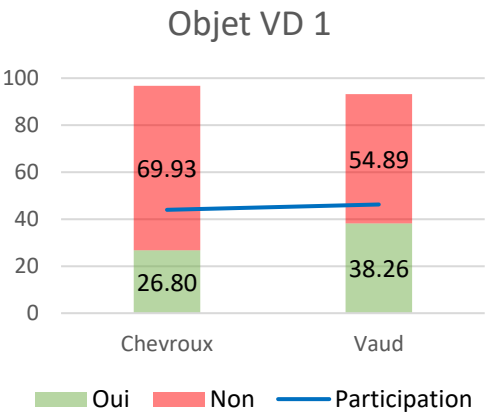
Objet 2 : Loi sur l'E-ID

Objet VD 1 : Initiative: Sauvons le Mormont

Objet VD 2 : Contre-projet

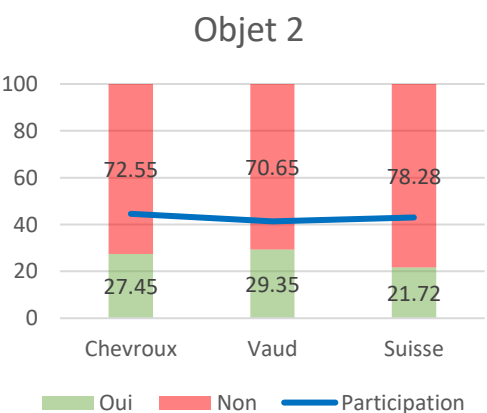
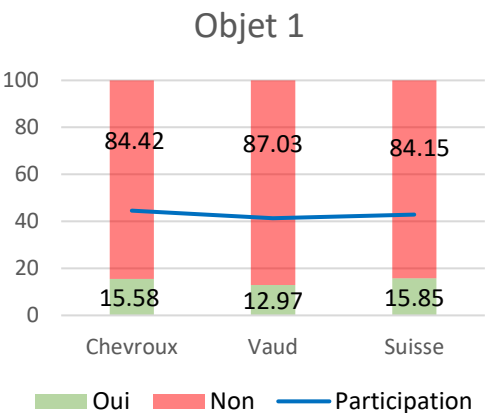
Objet VD 3 : Préférence

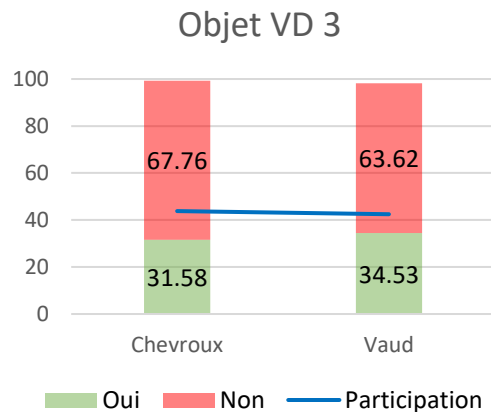
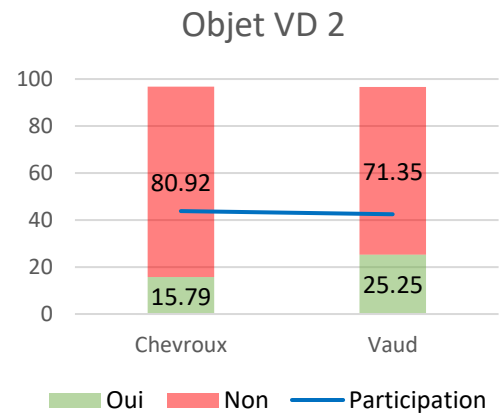
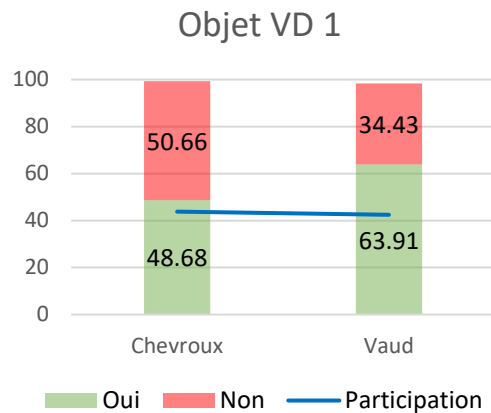




30 novembre 2025

- Objet 1 : Initiative: Pour une Suisse qui s'engage
- Objet 2 : Initiative: Pour une politique climatique sociale
- Objet VD 1 : Pour que les étrangers puissent élire le Conseil d'Etat
- Objet VD 2 : Droits politiques des personnes sous curatelle pour incapacité de discernement
- Objet VD 3 : Initiative: Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici





1.1.2 Conseil général

1.1.2.1 Séances

Le Conseil général a tenu trois séances ordinaires et une séance extraordinaire à la salle du Conseil.

Séance ordinaire du 23 juin 2025

Un rapport du Bureau du Conseil et trois préavis municipaux étaient à l'ordre du jour :

- Rapport du Bureau du Conseil – Proposition de modification des indemnités du Conseil
 - Le Conseil général a décidé d'adopter la rémunération des membres du Conseil et du Secrétaire au 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Jetons de présence :	CHF	10.-
Taux horaire :	CHF	35.-
Indemnité annuelle Président :	CHF	1'200.-
Indemnité kilométrique hors commune :	CHF	1.-
Frais administratifs annuels bureau :	CHF	100.-

Délégués d'association :	Remboursement du jeton de présence et décomptes des heures
Secrétaire	Décompte des heures effectives (CHF 35.-/h)

- Préavis municipal n° 02/2025 – relatif aux travaux de réfection de l'église de Chevroux
 - Le Conseil général a décidé d'adopter un amendement visant à augmenter le crédit d'investissement de CHF 13'620.60 visant à la réfection des cadrans et des aiguilles.
 - Le Conseil général a décidé d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de l'église de Chevroux pour un montant de CHF 58'000.- TTC augmenté de CHF 13'620.60 pour la réfection des cadrans et des aiguilles ; d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 71'620.60 TTC ; de financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie, ou le cas échéant, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.
- Préavis municipal n° 03/2025 – Comptes communaux – Année 2024
 - Le Conseil général a décidé d'approuver les comptes communaux pour l'année 2024 tels que présentés.
- Préavis municipal n° 04/2025 – Rapport sur la gestion communale – Année 2024
 - Le Conseil général a décidé de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

Le Conseil général a également pris les décisions suivantes :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 tel que présenté
- De soumettre à la Municipalité l'interpellation - Etude de rachat du restaurant-magasin « le Galdae » - telle qu'amendée.

Séance extraordinaire du 30 juin 2025

Un seul préavis municipal était à l'ordre du jour :

- Préavis municipal n° 01/2025 – Révision du Plan d'Affectation Communal (PACom) et son règlement, au traitement des oppositions y relatives, au plan de limite des constructions, à la détermination de l'espace réservé aux eaux et à l'abrogation partielle du PEC n°24
 - Le Conseil général a décidé d'adopter la révision du PACom de Chevroux et son règlement tels que mis à l'enquête publique du 12 mai au 11 juin 2023 ; d'adopter le Plan de Limites des Constructions (PLC) de Chevroux tel que mis à l'enquête publique complémentaire du 30 octobre au 29 novembre 2024 ; d'adopter la détermination de l'espace réservé aux eaux telle que mise à l'enquête publique du 12 mai au 11 juin 2023 ; d'adopter l'abrogation partielle du PEC n°24 quater telle que mise à l'enquête du 30 octobre au 29 novembre 2024 ; de lever les oppositions maintenues formulées lors de l'enquête publique du 17 novembre 2023 au 18 décembre 2023 et d'accepter les réponses aux opposants, telles que

présentées au chapitre n°5 « Traitement des oppositions » du présent préavis, à savoir :

- L'opposition de M. Rémy Schwab qui concerne la mise en zone de verdure de la zone de pavillons de vacances sur les parcelles n°383 et 384 ;
- L'opposition de M. Jean-Claude Bonny qui concerne la mise en zone de verdure du secteur affecté en zone village et zone de pavillons de vacances pour la parcelle n°42 ;
- L'opposition de M. Daniel Wolf qui concerne la mise en zone agricole d'une partie de la zone village de la parcelle n°237 ;
- L'opposition de Mme et M. Maryline et Michel Demierre et de M. Claude-Alain Corthésy qui concerne le périmètre des jardins certifiés ICOMOS et l'article réglementaire lié ;
- L'opposition de Mme Lisette Fornallaz qui concerne la mise en zone agricole protégée d'une portion de la zone village de la parcelle n°242 et la mise en zone agricole d'une portion de la zone village de la parcelle n°537 ;
- L'opposition de M. Jean-Claude Bonny qui concerne la mise en zone de verdure du secteur affecté en zone village et zone de pavillons de vacances de la parcelle n°44 ;
- L'opposition de M. Eric Bonny qui concerne la mise en zone agricole de la zone village de la parcelle n°79 ;
- L'opposition de M. Christian Bonny qui concerne la mise en zone de verdure de la zone village des parcelles n°77 et 78 ;
- L'opposition de M. Pierre-Yves Wolf qui concerne la mise en zone agricole de la « zone du village à occuper par plan partiel d'affectation » de la parcelle n°32 ;
- L'opposition de M. Jean-Daniel Bonny qui concerne la mise en zone agricole de la zone intermédiaire pour les parcelles n°212 et 161 ;
- L'opposition de Mme et M. Christine et Hans-Jörg Knöpfel qui concerne la mise en zone agricole d'une portion de la zone village de la parcelle n°166 ;
- L'opposition de M. Christophe Cuany qui concerne la mise en zone de verdure de la zone de villas pour les parcelles n°284 et 664 ;
- L'opposition de Mme et M. Victoria et Mikaël Cantin qui concerne la mise en zone agricole d'une portion de la zone village de la parcelle n°21 ;
- L'opposition de M. Christian Bonny qui concerne la mise en zone agricole protégée d'une bande de 100 m de la zone agricole sur les parcelles n°134 et 135 ;
- L'opposition de Mme Bettina Cantin et Mme Liliane De Souza qui concerne la mise en zone agricole de la zone de villas pour la parcelle n°500.

de donner tout pouvoir à la Municipalité pour plaider, signer, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de la révision du dossier de plan d'affectation communal ; de réserver l'approbation du Département des Institutions, du Territoire et du Sport.

Séance ordinaire du 6 octobre 2025

Trois préavis municipaux étaient à l'ordre du jour :

- Préavis municipal n° 05/2025 – Arrêté d'imposition – Année 2026

- Le Conseil général a décidé d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté avec un taux d'imposition à 68.5 % par rapport à l'impôt cantonal de base.
- Préavis municipal n° 06/2025 – Demande d'un crédit d'étude en vue de l'extension de la surface aménagée sur le parking du port pour l'entreposage des bers .
 - Le Conseil général a décidé d'autoriser la Municipalité à mener l'étude en vue de l'extension de la surface aménagée sur le parking du port pour un montant de CHF 15'000.- TTC ; d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 15'000.- TTC ; de financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie, ou le cas échéant, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.
- Préavis municipal n° 07/2025 – relatif à l'évaluation de la faisabilité de l'achat du restaurant et du magasin sis sur le DDP n°569.
 - Le Conseil général a décidé d'autoriser la Municipalité à entreprendre les négociations avec le propriétaire et ses mandataires en vue de l'acquisition du DDP 569 ; de porter les frais déjà engagés au compte d'investissement 360.503 ; de dire qu'il est ainsi répondu à l'interpellation déposée par Monsieur Alexandre Bonny concernant l'achat du DDP 569.

Le Conseil général a également pris les décisions suivantes :

- D'approuver les procès-verbaux des séances des 23 et 30 juin 2025 tels que présentés.

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

Un préavis municipal était à l'ordre du jour :

- Préavis municipal n° 08/2025 – relatif à l'adoption du Règlement des sépultures et du cimetière ;
 - Le Conseil général a décidé d'amender l'article 10 al. 1 « Responsabilité » comme suit : « le cimetière est placé sous la sauvegarde de la Municipalité et du public. » d'amender l'article 14 « Organisation du cimetière » en ajoutant un alinéa 1 intitulé comme suit : « la Municipalité est responsable de l'entretien dans l'enceinte du cimetière, à l'exception des sépultures. » ; d'approuver le Règlement des sépultures et du cimetière tel qu'amendé.
- Préavis municipal n° 09/2025 – relatif à la révision des statuts de l'ASIPE
 - Le Conseil général a décidé d'approuver les statuts révisés de l'ASIPE.
- Préavis municipal n° 10/2025 – Demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement des systèmes de fermeture sur les bâtiments communaux
 - Le Conseil général a décidé d'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement des systèmes de fermeture sur les bâtiments et locaux communaux pour un montant de CHF 42'500.- TTC ; d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 42'500.- TTC ; de financer ce montant par les

fonds disponibles en trésorerie, ou le cas échéant, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ; prend acte de l'amortissement du montant net de CHF 42'500.- sur une période de 5 ans, à compter de la mise en œuvre des systèmes de fermeture.

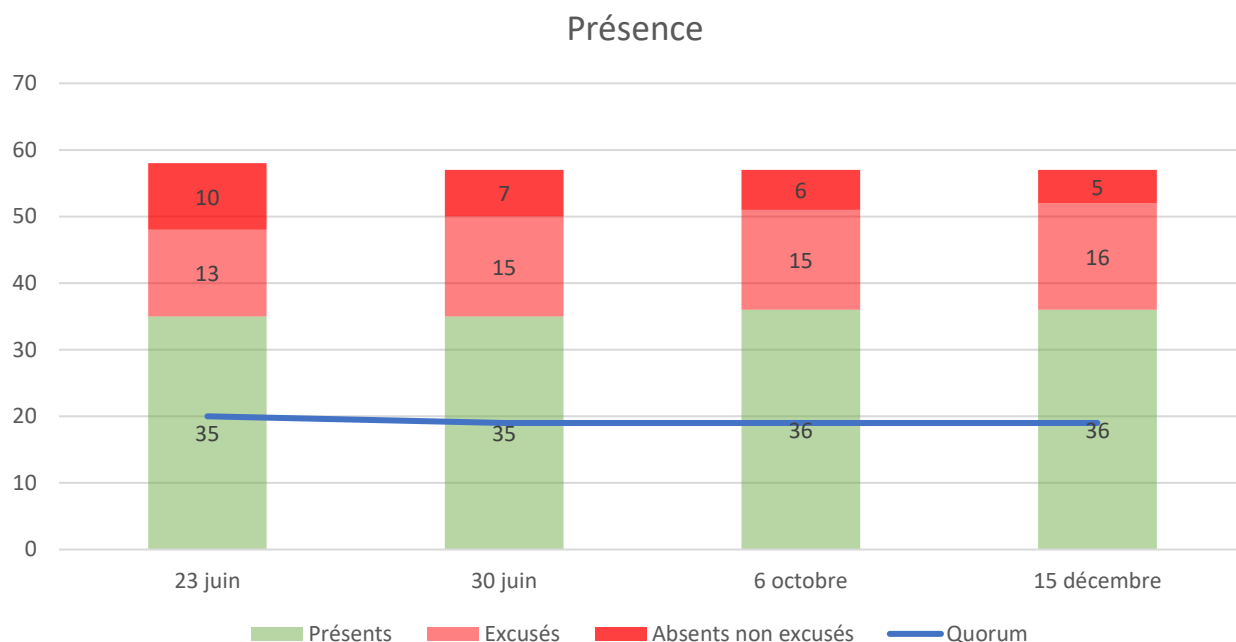
- Préavis municipal n° 11/2025 – Demande d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot élévateur à fourche ;
 - Le Conseil général a décidé de refuser le préavis 11/2025 tel que présenté.
- Préavis municipal n° 12/2025 – Demande de crédits complémentaires au budget 2025 ;
 - Le Conseil général a décidé d'accorder un crédit complémentaire de CHF 39'830.- pour couvrir des dépenses supplémentaires au budget 2025.
- Préavis municipal n° 13/2025 – Budget communal – Année 2026
 - Le Conseil général a décidé d'adopter le budget communal pour l'année 2026 tel que présenté.

Le Conseil général a également pris les décisions suivantes :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025 tel que proposé.
- De nommer Mme Brigitte Gonçalves Neves au poste de secrétaire du Conseil général à compter du 1^{er} janvier 2026.

1.1.2.2 Composition

Au 30 novembre 2025, 375 personnes étaient éligibles à la charge de conseiller général ou à celle de conseiller municipal. Au cours de l'exercice, Six personnes ont démissionné du Conseil général et quatre autres l'ont rejoint.



1.1.2.3 Bureau du Conseil

Présidente	Madame	Véronique Gut-Lacôte
Vice-présidente	Madame	Vanina Nicolier
Secrétaire	Madame	Sabra Chuard
Scrutateurs	Monsieur Monsieur	Hans-Jorg Knöpfel Gaël Moret
Scrutateurs suppléants	Madame Madame	Fanny Bonny Soraya Maillard
Huissier	Monsieur	Samuel Danzinelli

1.1.2.4 Commissions permanentes

1.1.2.4.1 Commission des finances

Président	M. Alexandre Liechi
Membres	Mme Fabienne Bonny-Hurni M. Alexandre Bonny M. Jean-Luc Bonny Mme Karin Thévoz
Suppléant	Vacant

1.1.2.4.2 Commission de gestion

Président	M. Daniel Quintairos
Membres	M. Sébastien Blanc Mme Germaine Bonny M. Raymond Cuany M. Christian Wolf
Suppléant	M. Jean-Daniel Mayor

1.1.2.4.3 Commission de recours en matière d'impôts et de taxes

Président	M. Raymond Cuany
Membres	M. Sylvain Thévoz Mme Anne Françoise Wolf
Suppléant	<i>Vacant</i>

1.1.2.4.4 Commission de naturalisation

Rapporteur	Mme Germaine Bonny
Membre	M. Gaël Moret
Suppléantes	Mme Fabienne Hurni-Bonny Mme Juliette Lachal Conti

1.1.2.5 Représentation dans les assemblées législatives

ASIPE - déléguée	Mme Evelyne Wolf - Bonny
ASIPE - suppléante	Mme Victoria Cantin
SDIS - délégué	M. Jean-Luc Bonny
SDIS - suppléant	<i>vacant</i>
ABV - délégué	M. Jérôme Schüpbach
ABV - suppléant	<i>Vacant</i>
AISTBV - délégué	M. Thomas Cuany

1.1.3 Municipalité

Durant l'année, la Municipalité a tenu 47 séances ordinaires. Au cours desquelles elle a traité 1'686 points, courriers, courriels et divers confondus.

1.1.3.1 Composition

Monsieur Daniel Rousseau a adressé à la Municipalité sa démission de l'exécutif communal par courrier le 4 janvier 2025.

Le 12 avril se tenait une élection complémentaire afin de repourvoir ce siège laissé vacant. Un seul candidat s'est fait connaître dans le délai imparti, il s'agit de M. Marcel Gut-Lacôte. L'élection a donc été tacite en vertu de la LEDP.

M. Gut-Lacôte a repris le dicastère de l'urbanisme, de la police des construction et du camping.

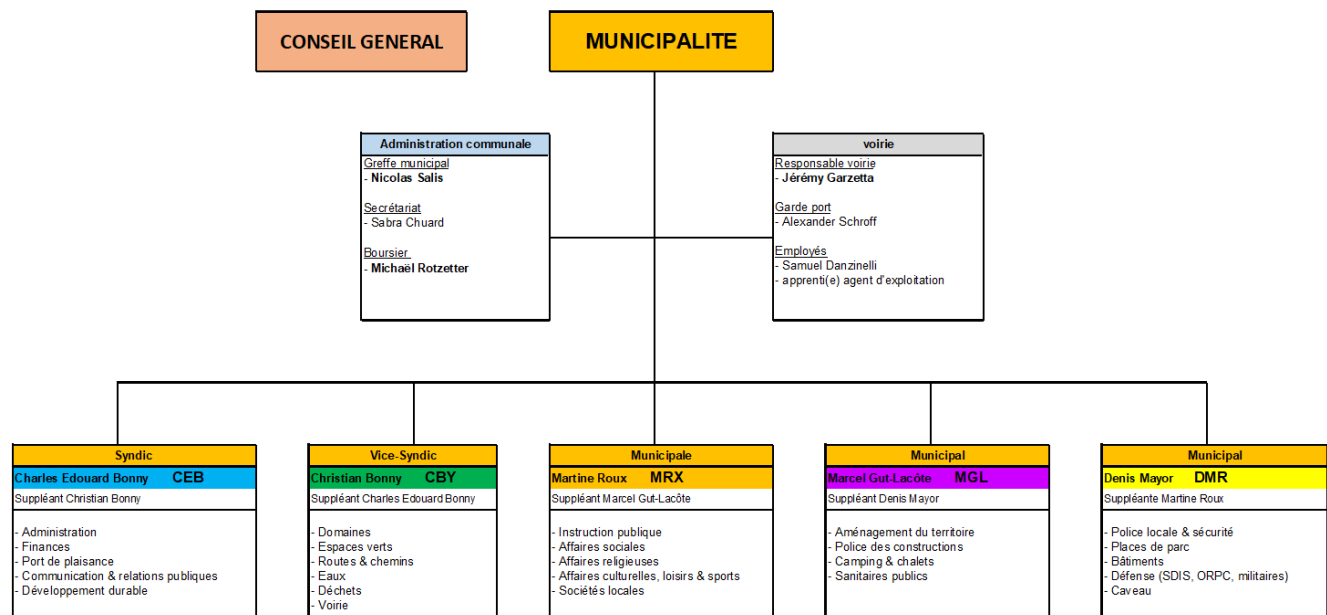
1.1.3.2 Organisation

Si toutes les décisions sont prises par le collège municipal, chaque Municipal est responsable d'un certain nombre de domaine. Cela implique qu'il assure le suivi des dossiers en cours dans son dicastère.

La Municipalité a octroyé deux délégations de compétence au sens de l'art. 67 al. 2 LC :

- À Denis Mayor, pour se positionner, en première instance, en matière d'oppositions aux amendes d'ordres infligées pour défaut de parking.
- Conjointement à Charles Edouard Bonny et Nicolas Salis, pour l'envoi de demande de permis de construire à l'AISTBV. La Municipalité se prononçant dans tous les cas ultérieurement dans le processus.

1.1.3.2.1 Organigramme



1.1.3.3 Relations avec les partenaires

1.1.3.3.1 Les 3 communes

Chaque année, les Municipalités des villages de Chevroux, Grandcour et Missy se rencontrent pour discuter des sujets communs et des gros dossiers de chacun. Le 15 novembre, cette rencontre s'est déroulée à Missy.

1.1.3.3.2 Représentation dans les exécutifs

ASIPE - CoDir

Mme Martine Roux

Terrasses du Lac - CA

M. Denis Mayor

1.1.3.3.3 Représentation dans les assemblées législatives

ABSMAD	Mme Martine Roux
ABV	M. Christian Bonny
AISTBV	M. Marcel Gut-Lacôte
ARAJ	Mme Martine Roux
ARAS	Mme Martine Roux
ASIPE	M. Marcel Gut-Lacôte
COREB	M. Charles Edouard Bonny
EPARSE	M. Christian Bonny
FOREMS	Mme Martine Roux
Groupe forestier	M. Christian Bonny
ORPC	M. Denis Mayor
Pro Senectute	Mme Martine Roux
SDIS	M. Denis Mayor

1.1.3.3.4 Relations avec la Préfecture

La visite de commune par la Préfète a eu lieu le 9 janvier 2025. Cela a été l'occasion pour nos autorités de faire connaissance avec Mme Anne Marion Freiss, nommée à ce poste à l'automne 2024.

La Préfète s'est entretenue avec le Syndic, le Secrétaire municipal et le boursier, puis avec la Présidente du Conseil et la Secrétaire.

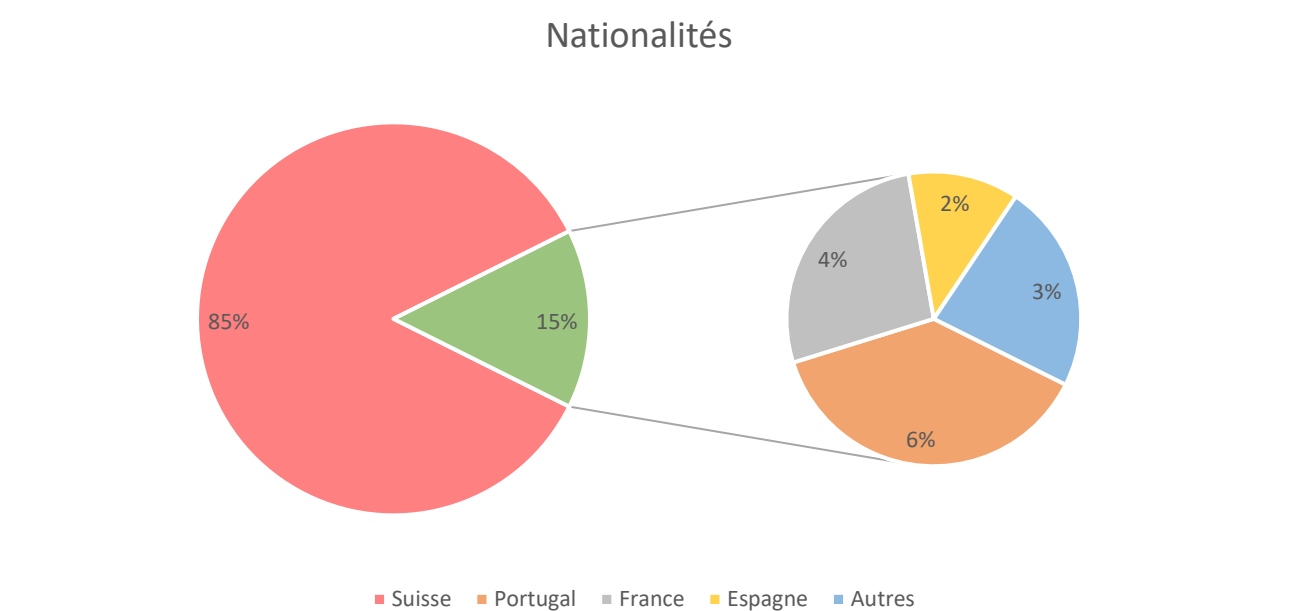
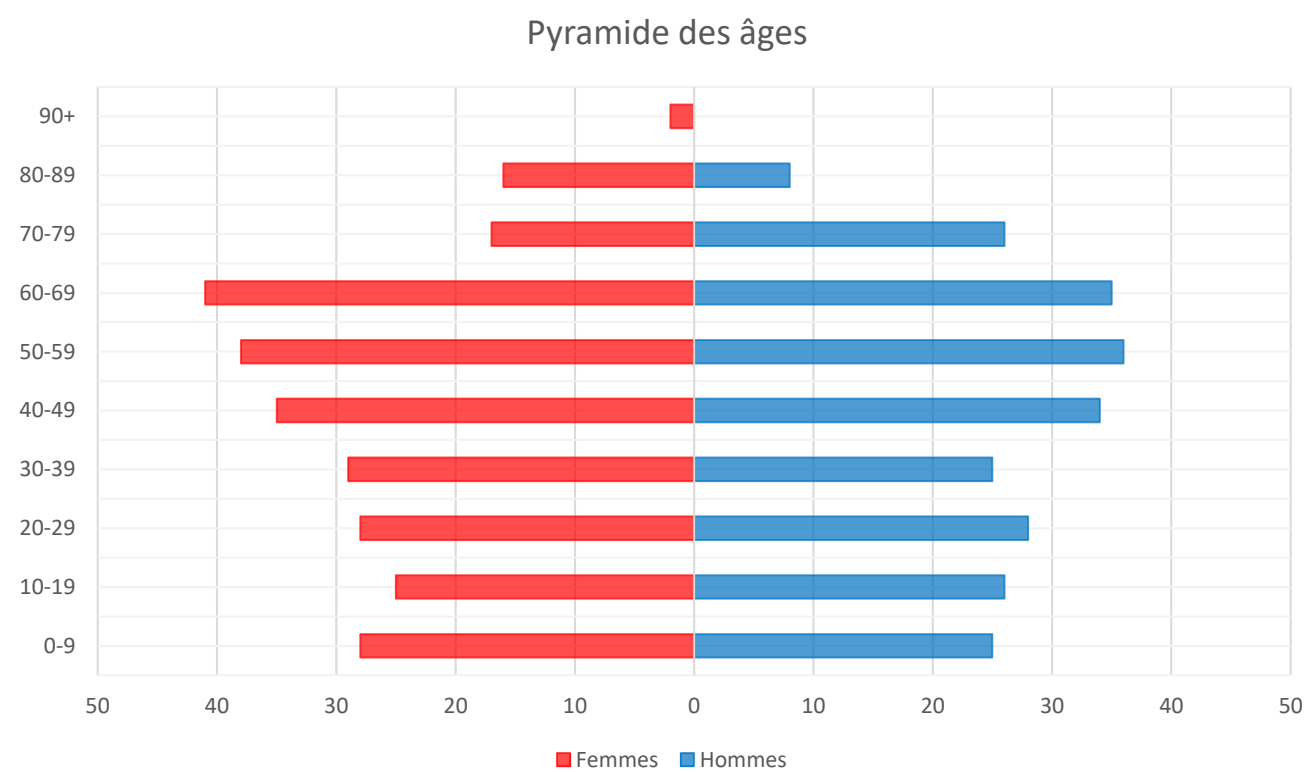
La rencontre s'est bien déroulée, la Préfète ne trouvant rien à redire aux documents qui lui ont été présentés.

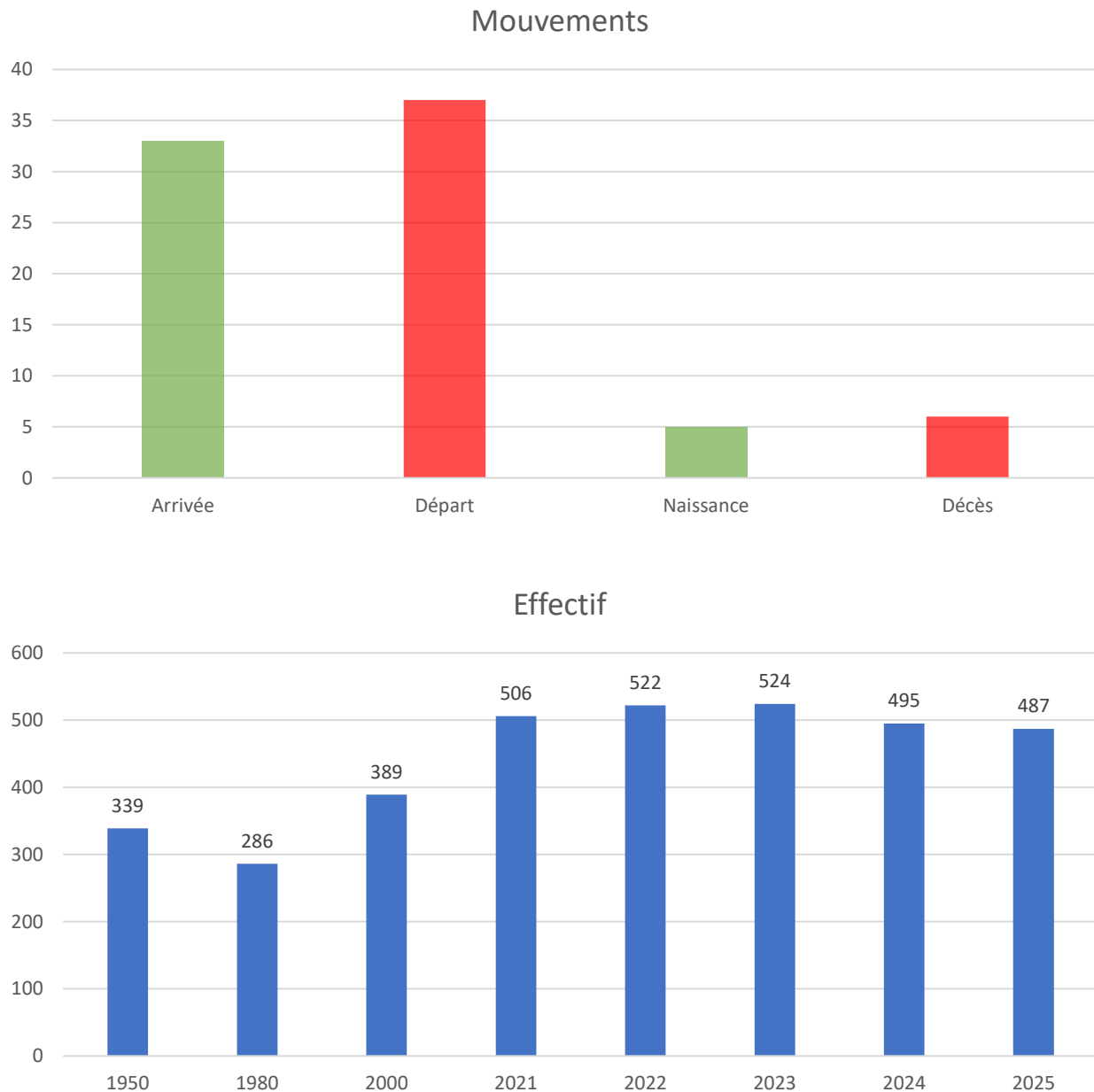
1.2 Administration

1.2.1 Office de la population

L'Office de la population a poursuivi le traitement des arrivées et départs, l'établissement des attestations et la gestion des données communales relatives aux habitants. Aucune évolution majeure n'est intervenue dans les processus en place.

Population de Chevroux en quelques chiffres





1.2.2 Greffe Municipal

Les secrétaires municipaux ont assuré la tenue des séances municipales, le suivi des décisions de l'exécutif, la gestion de la correspondance officielle ainsi que les relations interinstitutionnelles. L'élaboration d'un plan de classement pour l'administration ainsi que sa mise en œuvre tant physique (classeurs) que virtuelle a été amorcée en 2025 et se poursuit sur 2026.

1.2.3 Bourse communale

La Bourse a géré les finances de la commune conformément aux directives cantonales. La mise en œuvre, dès le budget 2026, de MCH2 a entraîné du travail supplémentaire pour le Boursier. En effet, il a eu l'occasion de suivre plusieurs demi-journées de cours, à côté de quoi il a fallu transposer de plan comptable puis s'y habituer.

1.2.4 Bureau du port

Le Bureau du port a accompagné les démarches administratives liées aux emplacements, à la facturation des places et aux relations avec les plaisanciers.

2025, marque la clôture comptable des transformations du port par l'envoi de l'acompte final du droit de boucle en fin d'année.

1.3 Ressources humaines

1.3.1 Effectifs

1.3.1.1 Administration

Nicolas Salis	Secrétaire municipal	80%
Michaël Rotzetter	Boursier communal	100%
Sabra Chuard	Employée administrative	60%

1.3.1.2 Voirie

Jérémy Garzetta	Responsable du service	80%
Alexander Schroff	Garde-port	100%
Samuel Danzinelli	Agent d'exploitation	100%
Pascal Schwab	Aide garde-port	à l'heure
Robin Catillaz	Apprenti – Agent d'exploitation	100%

1.3.1.3 Auxiliaires

Raymond Cuany	Déchetterie
José Martinho	Déchetterie
Rébecca Rousseau	Déchetterie
Christine Knöpfel	Conciergerie et soutien administratif
Michel Deluz	Parking et sanitaires du camping
Jacques Mayor	Parking
Rudolph Frank	Port
Philippe Vallée	Refuge
Dolcelina Bizzaro	Sanitaires du port
Michel Gremaud	Sanitaires du port

1.3.1.4 Départs

Il n'y pas eu de départ au sein du personnel communal cette année.

1.3.1.5 Arrivée

M. Pascal Schwab a rejoint la commune en qualité d'aide garde-port.

1.4 Finances

Coûts par habitants

En CHF	2022	2023	2024	2025
ARAJ	101.10	100.75	103.25	98.30
ARAS	1.00	0.50	0.50	0.50
COREB - ARBV	11.00	8.50	8.50	8.50
Ecole de musique	9.50	9.50	9.50	9.50
FAJE	5.00	5.00	5.00	5.00
Fondation Cherpillod	5.00	5.00	5.00	4.00
ORPC	17.40	17.00	16.60	15.78
SDIS	38.00	38.00	41.71	45.69
Taxe micropolluant	9.00	9.00	9.00	9.00
Cybersécurité			0.47	0.47

1.5 Port

1.5.1 Généralités

En 2025, pour donner suite aux travaux de rénovation des infrastructures du port, le coût définitif du droit de boucle a été accepté par le Conseil Général de Chevroux (09.12.2024), et validé par Monsieur Prix et par le canton de Vaud au prix de 441.- / m², HT.

Au début de la saison estivale, nous avons procédé à un contrôle de sécurité sur les installations électriques, une mise en conformité des installations sont en cours.

1.5.2 Installations

Pour donner suite aux péripéties de la pompe de circulation des eaux dans le port, nous avons dû effectuer un faucardage au mois de juillet 2025.

Le litige avec le bureau d'ingénieurs CSD SA est toujours en cours et a fait l'objet de plusieurs contacts avec notre avocat Me Nicole. La Municipalité espère un règlement de cette affaire pour l'année 2026.

1.5.3 Plaisanciers

Port	
Places au port (total)	1029
Places communales	20
Places saisonnières en 2025	41
Places visiteurs (hors total)	60

1.6 Tourisme

1.6.1 Estavayer Région

La Municipalité a pris la décision de se retirer pour l'instant de l'association touristique « Estavayer Région » qui devenait trop onéreuse. De nouvelles discussions devraient avoir lieu ses prochains mois.

1.6.2 LNM

La saison 2025 s'est dans l'ensemble bien déroulé à l'exception des quelques suppressions de bateaux, notamment en début de saison.

Les difficultés financières de la société de navigation ont beaucoup occupé la Municipalité en vue de la saison 2026 et de son passage à une seule course quotidienne.

2 Domaines et forêts – Espaces verts – Routes et chemins – Eaux – Déchets – Voirie

2.1 Domaines et forêts

2.1.1 Terres communales

La commune n'a ni acquis ni cédé des terres durant l'exercice 2025. Seules des terres en locations ont été réattribuées suite au décès d'un locataire

2.1.2 Forêts

L'entretien des forêts communales a été assuré en 2025 par le Groupement Forestier Broye-Vully, dans le cadre des prestations habituelles. Aucune intervention exceptionnelle n'a été requise durant l'année. La cotisation versée à l'association pour l'exercice s'élève à CHF 4'641.-, identique à celle de l'année précédente.

2.2 Espaces verts

2.2.1 Espaces verts communaux

L'entretien des espaces verts s'est poursuivi selon les modalités habituelles, avec une attention particulière portée à la tonte, à l'élagage et au maintien de la biodiversité dans les zones périphériques du village. Aucune extension ni transformation majeure n'a été entreprise en 2025, mais plusieurs ajustements ponctuels ont été réalisés pour améliorer l'esthétique et la sécurité des lieux publics.

2.2.2 Grande cariçaie

Les relations avec l'AGC sont stables, il est toujours question de la prise en charge des différents frais par les deux parties.

Des discussions autour d'une nouvelle convention seront à l'ordre du jour en 2026.

2.3 Routes et chemins

2.3.1 Travaux

Aucun chantier d'envergure n'a été entrepris en 2025. Des permis de fouilles ont été accordés sur l'exercice. La remise en état des différentes routes a été accompli à satisfaction.

2.3.2 Entretiens

Les opérations d'entretien courant (réparations ponctuelles, rebouchage de nids-de-poule, marquages, curage grilles de route, prestations hivernales) ont été menées de manière régulière. Le coût total de ces travaux s'élève à CHF 33'001.- pour l'exercice 2025.

2.4 Eaux

2.4.1 Réseau de distribution

En 2025, la consommation d'eau potable sur le territoire communal s'est élevée à 53'098 m³, ce qui représente environ 3,53 % du volume distribué par l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV).

Le réseau a fait l'objet de plusieurs interventions techniques. Une fuite a été repérée et réparée à la Rue de la Forge départ Passoir le 3 janvier. En novembre plusieurs fuites ont été repérées, le 23 vers un cabanon de la zone camping et le 25 sur le ponton du débarcadère.

Enfin, une réparation ciblée a été effectuée sur le collecteur d'eau claire situé sur une parcelle agricole aux alentours du chemin de Forel

2.4.2 STEP

La station d'épuration de Chevroux a connu une année 2025 marquée par une activité soutenue

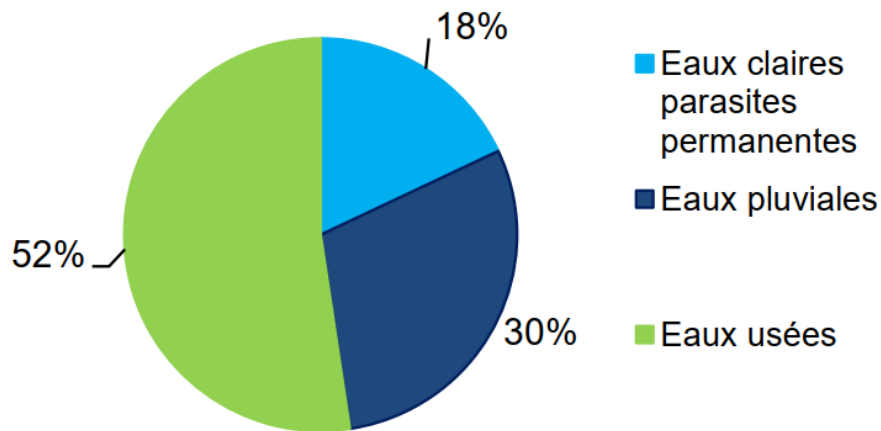
Les coûts de fonctionnement pour l'exercice se sont élevés à CHF 54'529.48.

2025 a été marqué par le remplacement de nouvelle pompe de relevage zone camping et chalets, préavis no 5 2023, ces pompes ont été misent en fonction le 18 décembre.

En décembre, a été effectué un contrôle du système de séparatif des égouts dans la zone camping, la zone chalets sera contrôlée en avril 2026.

Enfin, un graphique synthétisant les volumes d'eau traités par la STEP figure en annexe. Des analyses sont effectuées chaque mois, avec des prélèvements réalisés par l'entreprise Wamax Roshard SA, exploitante de la station.

Type d'eaux arrivant à la STEP



2.4.2.1 EPARSE

L'année 2025 a été marquée par l'obtention de tous les permis de construire et les travaux ont été lancés début décembre, mais ont été stoppé rapidement par un nouveau recours.

Les dépenses totales s'élèvent à CHF1'136'562,83 et sont composées des charges courantes à hauteur de CHF 257'290,08, de CHF 94'852,55 pour des sondages géotechniques et de CHF 879'272,75 de dépenses sur crédits déjà voté.

On parle aujourd'hui de la mise en service de la nouvelle STEP de Payerne pour 2029

2.5 Déchets

2.5.1 Déchetterie

L'année 2025 n'a pas connu de modification structurelle de la déchetterie. Les horaires, les modalités de tri ainsi que les consignes de dépôt sont restées identiques. La fréquentation s'est maintenue à un niveau élevé, traduisant l'implication continue des habitants dans la gestion responsable des déchets.

Type de déchet (t)	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères	70	63	76	68	79
Objets encombrants	69	50	54	52	58
Déchets compostables	87	62	52	54	101
Papier et carton	46	44	36	36	31
Verre	58	56	46	50	46
Fer (toutes catégories)	30	16	20	27	19
Total	360	291	284	287	334

2.5.2 SAIDEF

La Commune a poursuivi sa collaboration avec la société SAIDEF pour l'élimination des déchets incinérables. Aucun incident ou changement contractuel n'est à signaler pour l'exercice 2025.

2.5.3 DGE

Le suivi du traitement des déchets spéciaux et des filières cantonales réglementées s'effectue sous la supervision de la Direction générale de l'environnement (DGE). Aucun contrôle ou ajustement significatif n'a été requis en 2025.

2.6 Voirie

2.6.1 Missions

L'équipe de voirie a assuré les missions classiques liées à l'entretien de l'espace public : nettoyage, salage hivernal, signalisation, débroussaillage, entretien des fossés et gestion du mobilier urbain. L'année a également été marquée par une vigilance accrue quant aux dépôts sauvages, traités en coordination avec les agents de contrôle.

2.6.2 Matériel

En 2025, la commune a poursuivi sa démarche de renouvellement de plusieurs pièces d'outillage léger pour garantir la continuité des opérations de voirie : remplacement de matériel usé et acquisition de nouveaux équipements adaptés aux besoins actuels. Ces achats ont permis de maintenir une capacité d'intervention efficace sur l'ensemble du territoire.

3 Instruction publique – Affaires sociales – Affaires religieuses – Culture – Sociétés locales

3.1 ASIPE

Implications de Mme Roux, Municipale, outre les séances habituelles de CoDir et les Conseils Intercommunaux, elle s'est engagée dans diverses tâches et responsabilités du CoDir. Mme Roux est co-responsable du dicastère Enfance et Jeunesse, s'est impliquée dans 3 CoPil de constructions terminées ou en cours, est répondante du CoDir auprès des 2 bibliothèques scolaire, a participé au recrutement du médecin scolaire ainsi qu'à un groupe de travail pour évaluer la prise en charge des enfants à besoins particuliers dans les UAPE. Au total, 2025 a représenté à nouveau près de 100 heures de vacations, prises en charge par l'ASIPE.

Durant l'année écoulée, le législatif intercommunal a tenu trois séances pour y débattre de 8 préavis à savoir : la révision des statuts de l'ASIPE, le règlement d'organisation du Conseil intercommunal, les comptes 2024 et leur gestion, un crédit d'étude pour un projet de construction et un crédit d'achat, la création d'un droit distinct et permanent (DDP), un crédit complémentaire au budget 2025, ainsi que le budget 2026.

Le Comité de direction a tenu 20 séances de 3h en moyenne au cours de l'année afin de traiter les affaires courantes de l'ASIPE. Une journée de travail s'est en outre tenue le 9 mai, consacrée à l'examen des projets inscrits au budget 2026 ainsi qu'à la gestion des risques de l'ASIPE.

Pour la deuxième fois au cours de la législature, le Comité de direction a procédé à une révision partielle des statuts, en particulier afin d'augmenter le plafond de 60 à 90 millions. Huit conseils

communaux ou généraux des 9 communes ont largement approuvé ces nouveaux statuts en 2025, seule la commune de Payerne n'avait pas encore agendé ce préavis à fin décembre 2025.

Ces demandes d'adaptation de plafond d'endettement sont nécessaires pour avancer les projets de constructions qui tentent de faire face à la progression de la population sur le périmètre de l'ASIPE.

Durant l'année 2025, l'ASIPE a participé à, ou piloté, plusieurs projets de construction de bâtiments scolaires en parallèle :

- Pôle Enfance Valbroye (PEV), depuis 2024 ;
- Site provisoire de DLT, depuis mars 2025 ;
- Bâtiment scolaire de Corcelles-près-Payerne, depuis 2022 ;
- Extension du site de DLT, depuis 2024 ;
- Étude de faisabilité à Grandcour, depuis mai 2025 ;
- Bâtiment Promenade du Parc, Payerne, ESPE, livré en 2025

Le Comité de direction s'est également fortement impliqué dans les dossiers de construction en ce partageant les différents Comités de Pilotage nécessaires. A ce sujet, Mme Roux s'est investie dans 3 CoPil de constructions dont pour le secondaire, la Promenade du Parc et pour le primaire, DLT provisoire et Extension DLT.

Quelques chiffres sur le nombre croissant des élèves mais aussi de la population durant ces 10 dernières années sur l'ensemble des Communes de l'ASIPE :

	2015	2025
Elèves du primaire	1647	207
Elèves du secondaire	624	829
Nombre total d'habitants sur les 9 communes	13'765	20'644

A l'instar des communes, les associations intercommunales telles que l'ASIPE sont soumises à la Loi sur les Communes et contraintes d'adopter le nouveau système comptable MCH2. Comme dans de nombreuses communes, ce passage ne s'est pas fait sans quelques difficultés et réajustements nécessaires.

Créée par 6 communes en 2001, l'ASIPE remplit la mission des obligations communales en matière de mise à disposition de locaux pour l'enseignement obligatoire, de transports des élèves sur leur lieu d'enseignement. Elle a aussi pour mission la mise à disposition et la gestion des bibliothèques scolaires, la gestion financière des courses d'école et des camps ainsi que l'accueil extrascolaire des UAPE, les patrouilleurs et devoirs surveillés. L'ASIPE est aussi responsable de la mise à disposition d'un médecin scolaire (employé par la DGEO).

3.1.1 Ecoles

Répartition des coûts entre les différentes communes

Coût pour Chevroux				Coût total net		211 480,02
Primaire	487 39	habitants à élève(s) à	180,83 1 833,52	88 064,15 71 507,38	159 571,54	
Secondaire	487 20	habitants à élève(s) à	48,91 1 404,54	23 817,61 28 090,88	51 908,49	
				Coût total brut	211 480,02	

3.2 Affaires sociales

3.2.1 ARAS

Martine Roux représente la Municipalité au sein du conseil intercommunal. Ce conseil s'est réuni à deux reprises.

3.2.2 ARAJ

L'ARAJ reçoit et facture les inscriptions des enfants à placer en UAPE.

Martine Roux représente la Municipalité au sein de l'Assemblée générale. Cette assemblée s'est réunie à deux reprises

3.2.3 ABSMAD

Martine Roux représente la Municipalité au sein du conseil intercommunal. Ce conseil s'est réuni à une reprise

3.2.4 Pro Senectute

Pro Senectute Vaud œuvre depuis 100 ans pour le bien-être et le maintien à domicile des seniors.

Martine Roux représente la Municipalité au sein du Conseil Général. Ce conseil s'est réuni à une reprise.

3.2.5 FOREMS

Martine Roux représente la Municipalité au sein du Conseil Général. Ce conseil s'est réuni à deux reprises.

2025 a principalement été marqué par l'acquisition du terrain prévu pour la future construction du nouvel EMS à la Coulaz sur une parcelle appartenant à la commune de Payerne. A l'ordre du jour de l'assemblée de décembre, le conseil a également validé le préavis de rapprochement avec la Fondation des Noisetiers, exploitant de l'EMS la Lembaz ainsi que le budget 2026. Les statuts ont également été révisés afin de mise en conformité avec les projets actuels.

3.3 Affaires religieuses

3.3.1 Paroisse PACORE

Paroisse réformée de Payerne, Corcelles et Environs. Les communes subventionnent la paroisse et sont représentées à l'assemblée paroissiale.

3.3.2 Paroisse catholique

Les communes de PACORE subventionnent également la paroisse catholique.

3.3.3 Paroisse de langue allemande

Les communes de PACORE subventionnent également la paroisse réformée de langue allemande.

3.3.4 Cimetière

Le règlement sur le cimetière et les sépultures de notre commune est entré en vigueur en 2025. Un plan d'aménagement a également été validé par le Conseil Général.

3.4 Culture

3.4.1 CCL

La Commission Culture et Loisirs a pour but d'organiser des rencontres, des animations et des manifestations destinées à la population de Chevroux. Elle est composée de 5 personnes, un Municipal et 4 habitants férus d'organisations diverses. Le travail se répartit assez facilement au sein de la commission. Pour 2025, les 4 membres de la CCL ont totalisé 150h qui ont servi à la préparation et l'organisation des diverses manifestations ci-dessous :

Avril : ateliers de Pâques toutes générations. Il s'agissait de se retrouver au refuge et de choisir deux des ateliers proposés, à savoir teinte des œufs, atelier floral et atelier pâtisseries. De quoi découvrir des techniques parfois oubliées et perpétuer la tradition des fêtes de Pâques. Chaque participant a pu créer, construire et confectionner de magnifiques « œuvres d'arts » qu'il a rapporté à la maison.

Juin : la traditionnelle soirée familiale a accueilli un peu plus de 70 personnes. C'est aussi le moment choisi par la Municipalité pour accueillir les nouveaux habitants. Autour d'un repas, c'est l'occasion idéale pour permettre à chacun, anciens et nouveaux habitants de se rencontrer, mettre parfois un visage sur un nom et partager un moment convivial.

Juin : Une première pour la Silent Party au bord du Lac. L'idée était de fêter l'arrivée des vacances scolaires en famille. Ce fut une soirée très joyeuse et, même si les participants n'étaient pas nombreux, ils se sont largement amusés avec la musique de leur choix dans les oreilles grâce à des casques sans fils, permettant de se balader tout en dansant.

Août : Le traditionnel Marché du 1^{er} août s'est déroulé, comme habituellement, dans des conditions estivales exceptionnelles. Marchands, visiteurs et société locale à la cantine ont vécu une très belle édition.

Août : Soirée de cinéma Open Air sur la place de Loisirs. Cette année le film projeté était « Un p'tit truc en plus » qui a énormément plu aux grands comme aux petits. Côté subsistance, outre les foodtrucks, la CCL a assuré le ravitaillement des boissons.

Octobre : encore une première : Halloween à Chevroux. Sujet qui porte toujours à discussion. Demandée depuis plusieurs années, cette animation a permis aux familles qui le souhaitent de se déguiser et se rencontrer dans la cour du collège pour partager un « horrible moment, autour de dégoûtantes pâtisseries et breuvages infames ».

Décembre : c'est toujours avec la même motivation et que la CCL enfile son bonnet rouge de lutin et, grâce au précieux concours des villageois, met en place la balade des Fenêtres de l'Avent.

3.4.2 Marché Artisanal et Local du 1er août

Cette année encore, le soleil était très présent sur la route du Port. Visiteurs, marchands, Société de l'Abbaye à la cantine, tout le monde a vécu une très belle édition. La demande de la part des marchands est toujours très nombreuse. Il était devenu nécessaire de modifier un tout petit peu l'organisation pour présenter de nouveaux stands mais également pour en augmenter le nombre. Ce sont donc 51 stands qui ont ravi les visiteurs en 2025. Ils sont aussi à l'origine des fonds de la collecte caritative qui, cette année encore, a rapporté CHF 1'500.- entièrement reversés à 2 associations soit Zoé4Life et Mupenzi. L'organisation du Marché (contact, tri et gestion des stands) incombe à une seule personne et représente environ 30 à 40 heures rémunérées par un forfait.

3.5 Sociétés locales

3.5.1 Chœur mixte

Le Chœur mixte la Chanson du Lac bénéficie d'un local dans l'immeuble de la voirie. Ce qui lui permet de stocker son matériel en vue de ses soirées annuelles en avril-mai à la salle polyvalente de Gletterens

3.5.2 Société de Jeunesse

La société de Jeunesse bénéficie d'un local dans l'immeuble de la voirie et de l'espace encore libre dans un cabanon de pêche.

3.5.3 Société de pétanque

La société de pétanque bénéficie du terrain de pétanque des Crosses et a organisé son traditionnel tournoi du 1er août

3.5.4 Cercle de la Voile de Chevroux

Le Cercle de la Voile de Chevroux bénéficie d'un local dans l'immeuble de la voirie, un autre dans l'ancienne station de pompage au bout de la jetée, d'une place d'amarrage mise à disposition pour son bateau et de bons cadeaux pour les enfants et adolescents participant à son camp d'Optimist annuel. Le CVC a organisé ses traditionnelles régates de l'été.

3.5.5 Société de tirs de l'Abbaye

La société de tirs de l'Abbaye bénéficie d'un local commun dans l'immeuble de la voirie et du stand de tir. L'Abbaye a organisé ses manifestations annuelles soit les tirs obligatoires ainsi que les traditionnels tirs de l'Abbaye à l'Ascension.

3.5.6 Club de Plongée Chevroux-Payerne

Le club de plongée bénéficie d'une place d'amarrage pour leur bateau.

3.5.7 Association Chevroux Paddle

L'association Chevroux Paddle bénéficie de râteliers pour ses paddles.

4 Police locale et sécurité – Parkings – Bâtiments – Défense

4.1 Police locale et sécurité

4.1.1 Manifestations

14 autorisations de manifestations ont été délivrées durant l'année 2025.

4.1.2 Surveillance de la zone du port

La société Protect'Service SA a continué la surveillance du port et du camping durant la saison estivale, veillant ainsi à la sécurité et au maintien de l'ordre.

4.2 Parkings

4.2.1 Contrôles

Nos deux agents de contrôles ont fait un excellent travail afin de diminuer le parking sauvage.

4.2.2 Rendement

Le rendement de la place de parc s'élève à CHF 136'097.80 HT, montant qui se présente comme suit :

Forfait parking	822 à 90.-	CHF	73'980.00	54.35%
ParkingPay (79.40%) Cash (20.60%)		CHF	62'117.80	44.65%
Total		CHF	136'097.80	100.00%

4.2.3 Amendes

Pour cette saison 2025, 1'328 amendes ont été distribuées. Suite au non-paiement de 73 d'entre elles, autant d'ordonnances pénales ont été établies.

4.3 Camping-cars

Les camping-cars qui séjournent chez nous sont en constante augmentation.

	2022	2023	2024	2025
Nombre de nuitées	91	124	185	414
Location	1'690.-	2'790.-	4'625.-	9'583.72

4.4 Station de lavage

Le rendement des stations de lavage se monte à CHF 19'884.08 HT.

L'aspirateur a eu un rendement de CHF 72.15 HT.

4.5 Bâtiments

4.5.1 Patrimoine administratif

4.5.1.1 Maison de commune (administration communale)

Un déshumidificateur a été installé dans le caveau communal.

Une moustiquaire a été remplacé dans le bureau.

4.5.1.2 Halle de voirie

Le réfectoire a été entièrement rénové. Une cuisine a été installée, ainsi qu'un bureau. Une nouvelle table avec des chaises et une armoire ont également été ajoutées. La peinture a aussi été rafraîchie.

Le système d'ouverture motorisée de la grande porte coulissante a été

4.5.1.3 Ecole

Les filets des deux buts ont été remplacés par des filets en acier. Le treillis qui sépare la place de jeux et le terrain de football a également été remplacé par un treillis en acier.

4.5.1.4 Refuge

Une protection du tirant de l'avant-toit a été réalisée à l'aide d'un lamage.

4.5.2 Patrimoine financier

4.5.2.1 Maison de commune (partie locative)

Il n'y a pas eu de problème signalé.

4.5.2.2 Bâtiment du Bas du Four.

Il n'y a pas eu de problème signalé.

4.6 Défense

4.6.1 SDIS

Denis Mayor représente la Municipalité au sein du Conseil intercommunal. Ce conseil s'est réuni à deux reprises en 2025, le 24 avril à Grandcour et le 29 octobre à Champtauroz. Il a traité les préavis liés aux comptes et à la gestion 2024, au crédit d'investissement pour la nouvelle caserne et au budget 2026.

Quelques interventions ont dû être réalisées dans le port pour fuites d'hydrocarbures.

4.6.2 ORPC

Denis Mayor représente la Municipalité au sein du Conseil intercommunal. Ce conseil s'est réuni à deux reprises en 2024, le 7 mai à Montmagny et le 2 octobre à Payerne. Il a traité les préavis liés aux comptes et à la gestion 2024 et au budget 2026.

5 Urbanisme – Police des constructions – Camping et chalets – Sanitaires publics

5.1 Urbanisme

5.1.1 PACom

Le Plan d'Aménagement Communal (PACom) et son règlement ont été validés par la Municipalité et le Conseil général durant le printemps 2025. La suite de la procédure est entre les mains des différents départements cantonaux ainsi qu'entre celles de du tribunal cantonal pour la suite du traitement des oppositions.

5.2 Police des constructions

5.2.1 Permis

5.2.1.1 Permis de construire

La Municipalité a délivré 6 permis de construire.

5.2.1.2 Permis d'habiter / utiliser

La Municipalité a délivré 7 permis d'habiter ou d'utiliser.

5.2.2 AISTBV

Depuis 2023, l'AISTBV assure la fonction de service technique pour la Commune. À ce titre, elle prend en charge l'analyse des dossiers transmis par la Municipalité, prépare leur mise à l'enquête publique et élabore les projets de permis, soumis ensuite à validation municipale. Commission de salubrité.

L'AISTBV accompagne également la délégation municipale de contrôle après l'exécution des travaux en vue de l'octroi du permis d'utiliser ou d'habiter.

Il est à noter que si la commune ne subventionne pas la pose de panneaux solaires, elle prend à sa charge ses frais administratifs ainsi que ceux de l'AISTBV.

5.3 Camping et chalets

L'année 2025 confirme l'intérêt croissant des visiteurs pour le camping de Chevroux. Cette tendance, observée depuis plusieurs saisons, témoigne de l'attrait du site et de la qualité de ses installations.

La Municipalité suit avec attention ces évolutions afin d'ajuster l'offre et les aménagements à la demande réelle, en veillant à garantir à la fois confort des usagers, respect du site et optimisation des infrastructures.

	Chalets	Cabanons	Caravanes
Nb de places	94	14	112
Nb de m ²	-	2 277	10 643

5.4 Sanitaires publics

5.4.1 Camping

Les sanitaires du camping ont fait l'objet d'un entretien rigoureux tout au long de la saison touristique, avec un renforcement des passages de nettoyage durant les périodes de forte affluence.

5.4.2 Port

Tout comme les sanitaires du camping, ceux du port sont entretenus huit mois par année avec une attention particulière portée durant la saison estivale. Les sanitaires du port comportent une partie publique et une autre réservée aux plaisanciers. La Municipalité continue de veiller à leur bon fonctionnement, en lien avec la fréquentation croissante du site.

6 Conclusion

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, marquée par une gestion rigoureuse des affaires communales et par la poursuite des dossiers structurants engagés ces dernières années. Si aucun projet d'envergure exceptionnelle n'a été réalisé, de nombreux objets ont nécessité un suivi attentif et un engagement constant de la Municipalité et de l'administration.

Plusieurs thématiques ont occupé une place importante au cours de l'exercice, notamment les réflexions liées aux infrastructures (port, station d'épuration, aménagement du territoire), les relations intercommunales ainsi que l'adaptation progressive aux évolutions légales et organisationnelles, en particulier dans le domaine financier avec l'introduction de MCH2.

L'année a également été marquée par une activité soutenue de la Municipalité, tant dans le traitement courant des dossiers que dans l'anticipation des enjeux à venir. À cet égard, certains objets devront trouver leur concrétisation en 2026, qu'il s'agisse de projets techniques, de négociations en cours ou de collaborations interinstitutionnelles.

La Municipalité tient à relever la qualité du travail accompli par l'ensemble du personnel communal, dont l'engagement permet d'assurer le bon fonctionnement des services et de répondre aux attentes de la population. Elle adresse également ses remerciements aux membres du Conseil général, aux commissions, ainsi qu'aux partenaires et sociétés locales pour leur implication dans la vie communale.

Dans un contexte en constante évolution, la Municipalité entend poursuivre ses efforts afin de garantir une gestion saine, pragmatique et adaptée aux besoins de la Commune de Chevroux.